

Evry-Courcouronnes, le 24 mars 2026

Réf. : 2026-DSDEN91-6

Affaire suivie par :

Gestion collective

Tél : 01.69.47.84.16 / 84.33

Mél : ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	A	INSPE
	DSDEN		Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
A	91	A	CANOPE
	92		CIEP
	95	A	CIO
	Circonscriptions	A	CNED
	78		CREPS
A	91		CROUS
	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
A	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
A	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		
	Autres		

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 3 pages
 Annexes 6 pages
 Total 9 pages

L'inspectrice d'académie,
 directrice académique des services de
 l'Éducation nationale de l'Essonne

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les
 inspecteurs de l'Education Nationale en
 responsabilité d'une circonscription du
 1^{er} degré

Pour information

Mesdames les principales et Messieurs les
 principaux de collèges comportant
 une SEGPA ou un dispositif ULIS

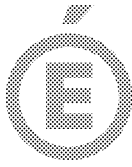
Mesdames les directrices et Messieurs les
 directeurs des établissements spécialisés

Mesdames les directrices et Messieurs les
 directeurs des écoles élémentaires publiques
 et maternelles publiques

Mesdames les enseignantes titulaires et
 Messieurs les enseignants titulaires du
 1^{er} degré de l'enseignement public

Pour attribution

**Objet : AVANCEMENT AU GRADE DE LA HORS CLASSE DU
 CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES – ANNÉE 2026**



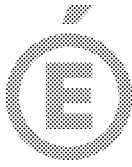
2/3

Références :

- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique de lignes directrices de gestion par les administrations en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- Décret n° 90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles modifié ;
- Décret n° 2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique ;
- LDG ministérielles MENH2433741X du 16 décembre 2024 ;
- LDGA Carrières du 8 février 2024.

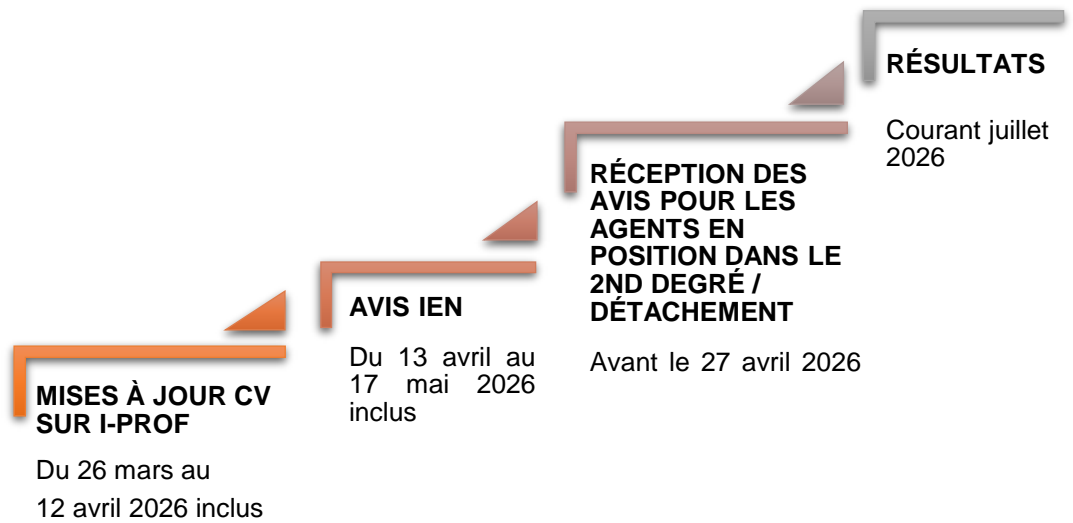
NOUVEAUTE :
Pour les critères de départage : L'ancienneté dans le corps des instituteurs et celle dans le corps des professeurs des écoles sont prises en compte.
POINTS CLES :
Modalités d'avancement au grade de la hors-classe des professeurs des écoles
CALENDRIER :
<ul style="list-style-type: none">– Mise à jour des CV sur i-prof : du 26 mars au 12 avril 2026 inclus ;– Avis de l'IEN et/ou du supérieur hiérarchique sur i-prof : du 13 avril au 17 mai 2026 inclus ;– Transmission des avis aux enseignants exerçant dans le second degré ou en position de détachement : avant le 27 avril 2026.– Publication des résultats courant juillet 2026
CONTACT en cas de difficultés :
Bureau de la gestion collective - ce.ia91.diper1ga@ac-versailles.fr

Les annexes de la présente circulaire détaillent les modalités d'accès au grade de la hors-classe pour les professeurs des écoles au titre de l'année 2026.



Calendrier :

3/3



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Éducation nationale de l'Essonne

Pascale COQ